



RÈGLEMENT CA-2013-189 POURVOYANT AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN UN EMPRUNT

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise les travaux décrits dans le document joint au règlement comme annexe I.
2. Le conseil autorise une dépense n'excédant pas 1 500 000 \$ incluant les frais de financement et autres frais accessoires pour l'objet mentionné à l'article 1.
3. Pour se procurer la somme 1 500 000 \$, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ pour une période de 20 ans.
4. Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont financées par des quotes-parts des municipalités liées.
5. Les quotes-parts prévues à l'article 4 sont réparties annuellement entre les municipalités en proportion de leur potentiel fiscal calculé selon les critères en vigueur.
6. Les quotes-parts prévues à l'article 4 sont payables conformément au *Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération.*
7. S'il advient que le coût de certaines dépenses ordonnées par le règlement soit moins élevé que l'estimation qui en a été faite, l'excédent d'emprunt peut servir à payer toutes les autres dépenses ordonnées par le règlement et dont le coût s'avérerait plus élevé.
8. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

La greffière,

La présidente d'assemblée,

Annie Bouchard

Monique Brisson

Avis de motion :	CA-121213-1.18
Adoption :	CA-130321-1.15
Entrée en vigueur :	2013-06-12



CA-2013-189
ANNEXE I

Ville de Longueuil

Direction du Génie

Service du traitement des eaux et de la planification des infrastructures

Honoraires professionnels en matière de production de l'eau potable

Estimation

Date: Le 10 janvier 2013

Item	Description	Quantité approximative	Unité	Prix	Montant	Remarques
1	Services professionnels pour le remplacement des liens de télémétries de l'usine Régionale					
					Sous-total item 1	44 000 \$
2	Acquisition et implantation d'un programme d'entretien pour les usines et les réservoirs					
					Sous-total item 2	27 000 \$
3	Programme de mise à niveau des équipements en eau potable de l'agglomération phase 1					
					Sous-total item 3	515 000 \$
4	Mise à niveau des systèmes de chloration et des chambres de chlore des usines et des réservoirs					
					Sous-total item 4	320 000 \$
5	Modernisation et réfection des équipements électriques et travaux en instrumentation contrôlée à l'usine Le Royer					
					Sous-total item 5	125 000 \$
6	Gestion de projet					
					Sous-total item 6	234 000 \$
TOTAL AVANT TAXES					A	1 265 000 \$

FRAIS INCIDENTS

T.P.S. [5,00 %]

B 63 250 \$

T.V.Q. [9,975 %]

C 126 184 \$

RISTOURNE T.P.S.

D 63 250 \$

TOTAL [E = A + C]

E 1 391 184 \$

FRAIS DE FINANCEMENT [+/- 8%]

F 108 817 \$

MONTANT DU RÈGLEMENT [G = E + F]

G 1 500 000 \$

Préparé par: Hugo Michette
Hugo Michette, ing. (OIQ 132832)
Chargé de projet - Traitement des eaux

10 janvier 2013
Date

Vérfié par: Pascale Fortin
Pascale Fortin, ing. M.ing. (OIQ 107565)

10 janvier 2013
Date

Chef de service, Traitement des eaux et planification des infrastructures

Approuvé par: Jean-Pierre Richard
Jean-Pierre Richard, ing.
Directeur, Direction du Génie

10.01.2013
Date